

Faux VO/vrais VGE (suite) : sept suspects bientôt jugés

vendredi, 19 octobre 2018

Arrêtées dans l'Essonne fin septembre, sept personnes, dont un expert en automobile, suspectées dans l'une des affaires d'épaves roulantes qui secoue le secteur de la réparation-collision et de la vente VO depuis trois ans vont bientôt comparaître devant la justice.



La date de leur procès n'est peut-être pas encore arrêtée avec précision. Mais la date à laquelle ils ont été arrêtés, elle, est connue. C'est le 24 septembre dernier que sept suspects de l'une des principales affaires d'épaves roulantes, exerçant tous des professions dans le secteur de l'automobile, ont été interpellés dans le département de l'Essonne (91).

Car c'est de ce département que tout est parti, début 2014, avec [l'accident mortel](#) du passager d'une Renault Clio RS achetée d'occasion... Alors qu'il s'agissait, en réalité, d'un véhicule sous procédure VE (véhicule endommagé, donc interdit de circuler) remis frauduleusement à la route par un expert malhonnête puis revendu par un complice remorqueur avec l'aide d'un réparateur, qui avait permis à ce dernier d'authentifier les travaux.

Pas d'autres décès... mais des milliers de faux VO/vrais VGE

Il a fallu un an et demi pour que le scandale éclate au grand jour, soit au mois de juillet 2015, et les responsables de cet accident ont été condamnés en [décembre 2016...](#) mais depuis, plusieurs affaires de ce type se sont succédé, sans autre décès à déplorer toutefois. Du moins, aucun qui ne soit avec certitude lié à l'une de ces escroqueries au long cours, en l'état actuel des investigations menées par gendarmes et policiers.

Parmi les personnes interpellées le 24 septembre figure pourtant un expert en automobile qui aurait cumulé près de «*3 748 infractions*» selon une source proche de l'enquête, citée par l'Agence France-Presse (AFP). Un chiffre exorbitant qui laisse entendre que d'autres véhicules dangereux revendus comme VO pourraient encore circuler... L'expert en question prétendait réaliser le suivi des réparations mais ne se déplaçait que très rarement, effectuant l'essentiel de ses rapports sans quitter son bureau.

Des rapports qui, pourtant, ont permis à ceux qui réparaient et revendaient les véhicules de générer des revenus de plusieurs dizaines de milliers d'euros. Lors de leur procès, les sept suspects devront donc répondre des chefs d'accusation de trafic de véhicules, recel de vol et mise en danger de la vie d'autrui.